

CONCOURS DE PILOTAGE TROPHÉE WEIDMANN Lycée Vaclav Havel – Bègles Le 26/05/2015

Règlement

Sécurité :

Le public est à distance de 30m de la zone des épreuves.

La zone de préparation des équipes est isolée de la zone de vol.

- Article 1 : chaque établissement inscrit 5 pilotes.
- Article 2 : chaque établissement participe aux 3 épreuves.
- Article 3 : chaque établissement est représenté par une couleur.
- Article 4 : **épreuve de PRECISION**



Le départ s'effectue à partir d'une base située à 4 mètres de la cible. Le but est de poser le drone au centre de la cible. Le parcours doit être réalisé en moins de 2 minutes. Les pieds les plus à l'extérieur déterminent le nombre de points.

Les quatre pieds sur le jaune : 10 points,

Les pieds les plus à l'extérieur sur le rouge : 8 points

Les pieds les plus à l'extérieur sur le vert : 4 points

Les pieds les plus à l'extérieur sur le blanc : 2 point

Aucun pied sur la cible : 0 point

Article 5 : *épreuve d'ADRESSE*

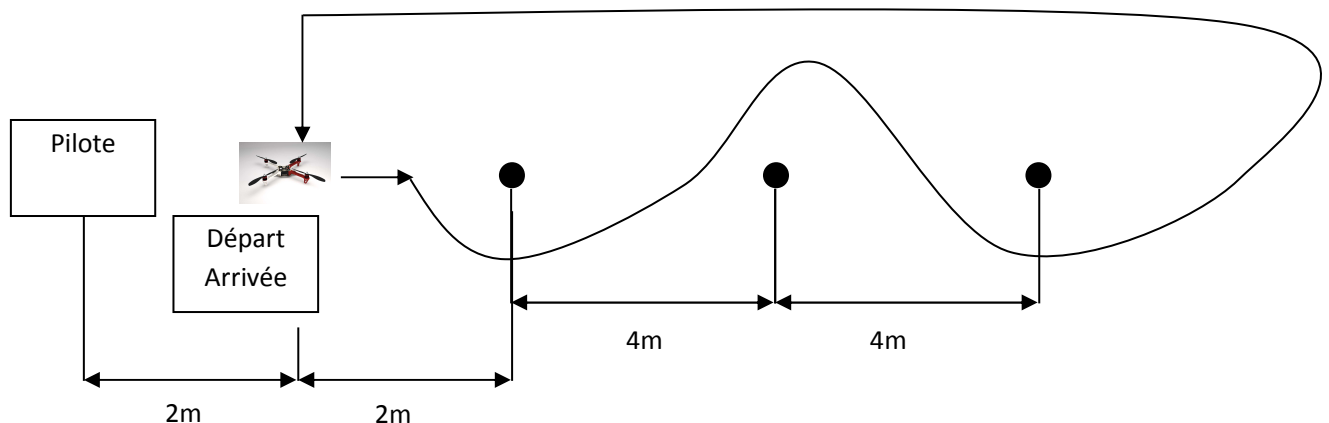
Le départ s'effectue d'une base située à 4 mètres des ballons. Le pilote perce un maximum de ballons placés dans des plots, puis retour sur la base de départ. Le parcours doit être réalisé en moins de 2 minutes.

Chaque ballon percé rapporte 1 point. En cas d'égalité, les équipes sont départagées au temps. Il faut prévoir un système permettant de crever les ballons.

Les ballons crevés par les hélices ne sont pas comptabilisés. 10 ballons donc 10 points au maximum.



Article 6 : *épreuve de SLALOM*



Le pilote se tient à 2 m de la base de départ du drone qui se trouve elle-même à 2 m du premier poteau. Le départ et l'arrivée du drone s'effectuent sur une même base. Chaque équipe laisse la première marque sur sa gauche, la deuxième sur sa droite, contourne la troisième, puis rejoint l'arrivée sur en ligne droite. Le parcours est chronométré entre le décollage et l'atterrissage du drone.

Chaque franchissement de porte rapporte 2 point soit 6 points au maximum. Les quatre meilleurs temps sont pris en compte : 4 points pour le premier, 3 pour le second, 2 pour le troisième et 1 pour le quatrième.

Article 7 : *épreuve d'OBSERVATION (optionnelle)*

Le drone doit être équipé d'une caméra capable de transmettre la prise de vue sur une tablette. L'équipe se compose d'un pilote et d'un élève qui réceptionne les images sur une tablette. Le drone doit se déplacer sur trois endroits afin de filmer le contenu. Dans ces lieux, se trouvent des boîtes dans lesquelles il y a pour deux d'entre elles un chiffre et l'autre un signe d'opération. En fonction des prises de vue réalisées, l'équipe effectue l'opération. Le départ s'effectue d'une base située à 4 mètres de la première boîte.

